



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2017

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

22

date de la convocation : le 6 juin 2017

de Votants

25

L'an deux mil seize, le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

Présents : M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie Laure, M. BARRE Frédéric, M. FERRAND Jean-François, M. AVENARD Jean-François, M. VANNIER Jean-Claude, M. TORTEVOIS Jean Louis, Mme RENVOISE Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, Mme CORMIER Claudine, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, M. BLOT Alain, M. YVON Pascal (arrivé à 21h après la délibération n°120) et Mme REBRASSE Dominique.

Absents ayant donné procuration : Mme JARRY Laëtitia à Mme PLEVER Marie-Laure, Mme GOUPIL Micheline à Mme CORMIER Claudine, M. TOURNET Bernard à Mme BELLANGER Geneviève.

Excusés : Mme DAVID Marie-France et M. LECESVE Loïc.

Secrétaire de Séance : Mme PEYRAUD Chantal

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 mai 2017
- Finances : décision modificative, plan de financement projet d'aménagement du Parc (Nouveau Contrat Régional), facturation aux familles suite à des dégradations de biens publics
- Personnel : création d'un poste en CAE 20h par semaine, passage de 3 CAE à 20h à 35h jusqu'au 01/09/2017 en renfort pour l'été
- Assainissement : devis marché déversoir d'orage
- Cimetière : modification du règlement intérieur
- Travaux d'accessibilité : prolongation du délai d'exécution des travaux
- Marchés publics : travaux toiture gymnase, portes de la salle mélusine, travaux pour les écoles...
- Affaires et questions diverses : logo du CMJ

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.



1) Finances

DELIBERATION N° 2017-118 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires :

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1							
Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	60621		020	Combustibles	+ 200 €
		011	611		020	Contrat de prestations	+ 13 100 €
		011	615228		020	Entretien et réparations - Autres bâtiments	+ 59 972 €
		011	6161		020	Assurances multirisques	+ 500 €
		012	64111		020	Rémunération principale - Personnel titulaire	- 20 000 €
		65	6574		020	Subventions de fonctionnement versées	3 000 €
	Recettes	73	73111		01	Taxes foncières et taxes d'habitation	+ 10 663 €
		73	7411		01	Dotations forfaitaires	- 2 438 €
		74	74121		01	Dotations de solidarité rurale	+ 44 916 €
		74	74127		01	Dotations nationales de péréquation	+ 3 194 €
		74	748314		01	Dotations uniques de compensation	- 2 231 €
		74	74834		01	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	- 6 083 €
		74	74835		01	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	+ 3 651 €
		77	7718		020	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	+ 300 €
		77	773		020	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 4 400 €
		77	7788		020	Produits exceptionnels divers	+ 400 €
Investissement	Dépenses	Op. Equip.	21312		020	Bâtiments scolaires	+ 1 300 €
		Op. Equip.	21316		026	Equipements de cimetières	+ 8 200 €
		Op. Equip.	2138		314	Autres bâtiments	+ 16 500 €
		Op. Equip.	2158		020	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 64 000 €
		Op. Equip.	2188		020	Autres immobilisations en cours	+ 2 800 €
		Op. Equip.	2315	130	822	Aménagement de la Place d'Armes	- 86 800 €
		Op. Equip.	2315	131	822	Enfouissement des réseaux place St Etienne Avenue du 8 Mai	+ 14 000 €
	Recettes	13	1318		020	Subventions d'équipement transférables - Autres	+ 20 000 €

Après avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE d'adopter à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget général.

M. le Sénateur-Maire informe ensuite le conseil municipal qu'un collégien a volontairement cassé des carreaux de faïence dans les douches du gymnase pendant un temps scolaire. M. le Sénateur-Maire propose de demander un dédommagement à la famille de l'enfant en cause.

DELIBERATION N° 2017-119 DEDOMMAGEMENT SUITE A DES DEGRADATIONS AU GYMNASSE

Suite à une dégradation des carreaux de faïence dans les douches du gymnase, effectuée pendant le temps scolaire par un collégien, M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de refacturer le matériel et le temps passé à sa famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Sénateur-Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 80 € à la famille en compensation du préjudice concernant la dégradation de biens publics.

M. le Sénateur-Maire informe ensuite le conseil de la nécessité de valider le plan de financement du projet d'aménagement du parc du jardin public dans le cadre du dépôt du dossier de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional.



DELIBERATION N° 2017- 120 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC - NCR

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc public de Bonnétable, la commune a déposé un dossier au titre du Nouveau Contrat Régional.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter les subventions ci-dessous et arrête les modalités de financement suivantes:

	DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.	en %
Travaux	Espace Accueil	450 000 €	NCR (Région)	176 000 €	35 %
	Plaine de jeux secteur A		FDAU	20 000 €	4 %
	Espace de détente zone repos		Commune	304 000 €	61%
	Espace de détente potager				
Eco pâturage					
	Mobilier				
	Sous total				
Maitrise d'œuvre	Honoraires	50 000 €			
	TOTAL	500 000 €	TOTAL	500 000 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise M. le Sénateur-Maire à solliciter une aide régionale, d'un montant de 176 000 € dans le cadre du NCR

- prends acte du plan de financement ci-dessus.

Arrivée de M. Pascal YVON.

Enfin, M. le Sénateur-Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention pour la réhabilitation de la passerelle du jardin public au centre-ville dans le cadre des fonds européens.

DELIBERATION N° 2017- 121 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA PASSERELLE – FONDS EUROPEENS 2014-2020

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la passerelle de façon à la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, la Commune souhaite déposer un dossier au titre des fonds leader 2014- 2020 pour la fiche action « Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire ».

Ce dossier sera déposé auprès du Pays Perche Sarthois.

Ce projet consiste à élargir la passerelle existante qui permet l'accès piéton du jardin public au centre-ville via le passage par le lavoir. Cet accès n'est aujourd'hui pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il sera nécessaire pour ce projet d'élargir la passerelle et de rehausser la charpente du lavoir.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter les subventions ci-dessous et arrête les modalités de financement suivantes:

	DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.	en %
Travaux	Menuiserie	3 236,98 €	LEADER	11 282,29 €	50 %
	Charpente du lavoir	4 462,60 €	Commune	11 282,29 €	50%
	Métallerie	10 780,00 €			
	Maçonnerie	4 085,00 €			
	TOTAL	22 564,58 €	TOTAL	22 564,58 €	100%



Le conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessus,
- autorise M. le Sénateur-Maire à solliciter auprès du Pays du Perche Sarthois une aide des fonds européens 2014-2020, d'un montant de 11 282,29 EUR dans le cadre de la fiche-action Leader « Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire ».
- précise que dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, la différence sera prise en charge par l'autofinancement.

2) Personnel

Afin de pouvoir recruter des CAE en fonction des besoins et des opportunités, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Sénateur-Maire à signer ces contrats dans la limite des crédits alloués.

DELIBERATION N° 2017-122 RECRUTEMENT DE CAE – 20 OU 26 HEURES PAR SEMAINE

Compte tenu de la surcharge de travail du personnel, M. le Sénateur-Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents en contrat aidé CAE à raison de 20 ou 26 heures par semaine en fonction des opportunités dans les limites des crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Sénateur-Maire à :

- procéder au recrutement de CAE à raison de 20 ou 26 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois, renouvelable 2 fois dans la limite des crédits budgétaires,
- fixer la rémunération au SMIC soit à 9.76 € brut de l'heure,
- signer tous les documents nécessaires au recrutement.

Enfin, suite à un surcroit de travail, il est proposé de passer les contrats CAE 20h par semaine à 35h jusqu'au 01/09/2017.

DELIBERATION N° 2017-123 AVENANT CAE 35 HEURES PERIODE ESTIVALE

M. le Sénateur-Maire rappelle au Conseil que les services techniques comptent des agents en contrat aidé travaillant 20 heures par semaine. Compte tenu de la surcharge de travail pendant la période estivale et de l'absence d'un agent en congé maladie, il est proposé d'augmenter le temps de travail à 35 heures par semaine de 3 agents CAE entre le 6 juin 2017 et le 1^{er} septembre 2017. A partir du 2 septembre 2017, le temps de travail hebdomadaire de ces agents repassera à 20 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Sénateur-Maire à signer les avenants au CAE de 3 agents des services techniques en modifiant la durée hebdomadaire de travail à 35 heures du 6 juin au 1^{er} septembre 2017, après cette date, la durée de travail repassera à 20 heures par semaine.

3) Assainissement

M. le Sénateur-Maire donne la parole à M. Barré, adjoint en charge de l'assainissement.
Ce dernier présente un devis pour l'élargissement du chemin d'accès au déversoir d'orage.

DELIBERATION N° 2017-124 TRAVAUX DEVERSOIR D'ORAGE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Somaré pour l'agrandissement du chemin en enrobé pour l'accès au déversoir d'orage pour la somme de 1 874,80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Somaré pour la somme de 1 874,80 € HT.

4) Cimetière

M. le Sénateur-Maire donne la parole à Mme Bellanger, Adjointe en charge du cimetière.
Après avoir rappelé les modifications du règlement intérieur des cimetières, ce dernier est soumis au vote.



DELIBERATION N° 2017- 125 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES

Madame Bellanger donne lecture des modifications du règlement des cimetières, notamment suite au changement des tarifs votés au précédent conseil municipal.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, adopte le règlement modifié dans sa globalité dont l'arrêté sera joint en annexe.

5) Travaux d'accessibilité

DELIBERATION N° 2017- 126 PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur le Sénateur-Maire expose à l'assemblée que les travaux de mise en accessibilité pour les sites : Ecole élémentaire, gymnase, maison des associations ont pris effet au 8 novembre 2016 pour les lots Menuiseries extérieures, peinture, VRD, Maçonnerie, plomberie, pour une durée de 3 mois.

Dans le cadre du chantier, la plupart des travaux n'ont pu être réalisés que pendant les congés scolaires de Noël et Février. En conséquence le délai de fin des travaux fixé au 8 février 2017, a dû être prolongé d'un mois.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'accepter la prolongation des délais d'exécution des travaux de mise en accessibilité pour les lots désignés ci-dessus pour porter la date de fin de travaux au 8 mars 2017.

Les entreprises concernées seront donc exonérées des pénalités de retard.

6) Marchés publics

M. le Sénateur-Maire donne la parole à M. Godet, Adjoint en charge des travaux pour présenter les devis ci-dessous.

DELIBERATION N° 2017- 127 ACHAT DE DIVERS MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les devis de THOREAU pour l'acquisition de divers matériels pour les services techniques (meuleuse, perceuse, panneaux) pour un total de 2 675,59 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Thoreau pour un montant de 2 675,59 € HT.

DELIBERATION N° 2017- 128 ACHAT DE DIVERS MATERIELS POUR LES ESPACES VERTS

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les devis de la SARL Gasche pour l'acquisition :

- d'un souffleur de feuilles pour 606,74 € HT*
- d'une débrousailluse à dos pour 630,56 € HT*
- d'une tondeuse pour 1 750 € HT*
- d'une adaptation pour prise de force sur relevage avant tracteur pour 4 178 € HT*

Soit un total de 7 165,30 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis de la SARL Gasche pour un montant global de 7 165,30 € HT.

DELIBERATION N° 2017- 129 ACHAT D'UN ENROULEUR POUR LE STADE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis d'ALD pour l'acquisition d'un enrouleur pour le stade pour la somme de 4 051,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis d'ALD pour la somme de 4 051,50 € HT.



DELIBERATION N° 2017- 130 ACHAT D'UN BROYEUR

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis BERNY M&S pour l'acquisition d'un broyeur avant pour la somme de 6 604 € H.T.

Il est précisé que cette société reprendra le broyeur d'accotement actuel pour 1000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Berny M&S pour la somme de 6 604 € HT.

DELIBERATION N° 2017- 131 TRAVAUX DE COUVERTURE À LA SALLE MELUSINE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour des travaux de couverture à la salle Mélusine pour la somme de 3 867,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour la somme de 3 867,24 € TTC.

M. le Sénateur-Maire informe ensuite l'Assemblée d'un devis pour la fourniture et la pose de panneaux pour cacher l'écriture « Sapeurs pompiers » au-dessus des garages de la Mairie.

DELIBERATION N° 2017- 132 FOURNITURE DE PANNEAUX SUR LA FACADE DE LA MAIRIE

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la fourniture et la pose de panneaux sur la façade de la Mairie pour cacher les lettres « sapeurs pompiers » pour la somme de 1 425,78 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la somme de 1 425,78 € HT.

Enfin, Mme Guillopé informe le Conseil Municipal, que conformément au budget voté et à la subvention CAF allouée, des devis pour l'achat de mobilier et de jeux vont être signés, en accord avec le personnel communal et l'équipe enseignante.

7) Questions diverses

Mme Lecas, adjointe présente au conseil Municipal le logo du Conseil Municipal Jeunes. Ce dernier visitera le Sénat le 25/10/2017.



Ensuite, il est nécessaire de compléter une délibération prise antérieurement, à la demande du notaire.

DELIBERATION N° 2017- 133 VENTE DE L'APPARTEMENT N°7 RESIDENCE SAINT ANDRÉ DE GELLE – COMPLETE LA DELIBERATION N°80 BIS DU 10/04/2017

M. Le Sénateur Maire précise que la vente acceptée lors du conseil municipal du 10/04/2017, comprenait, comme le précisait le compromis de vente, le garage appelé lot 19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter cette précision à la délibération n°80 bis du 10/04/2017.



A la demande du Préfet, il est nécessaire de nommer sur la Commune un élu référent sécurité routière. M. le Sénateur-Maire propose de nommer M. Jean François Ferrand. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Ensuite, M. le Sénateur-Maire rappelle au Conseil que la Commune avait déposé un dossier de subvention pour l'aménagement du parc au titre du contrat de ruralité.

DELIBERATION N° 2017- 134 SIGNATURE CONTRAT DE RURALITÉ

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de ruralité avec La Communauté de Commune Maine Saosnois, dans le cadre du dépôt de la demande de subvention concernant l'aménagement du parc du jardin public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Sénateur-Maire à signer le contrat de ruralité et tous documents y afférents avec la Communauté de Communes Maine Saosnois.

M. le Sénateur-Maire informe ensuite l'Assemblée que les travaux d'enrobé devant la Mairie ont été refusé à l'entreprise suite aux nombreux défauts apparents.

M. Barré, Adjoint, indique que les travaux de restauration des chemins de randonnées sont actuellement en cours.

M. Godet, Adjoint, précise que les travaux d'enfouissement rue et place Saint Etienne sont bientôt terminées. Le marquage de la place sera réalisé d'ici quelques semaines.

Mme Plever, Adjointe, regrette le manque de bénévoles lors des dépouillements des élections. M. le Sénateur-Maire invite les conseillers municipaux à être présents ou à se faire représenter en cas d'absence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

**Vu pour être affiché le 15/06/2017,
le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL**

